



Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 25 octobre 2023, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : le représentant de la ville de Coteau-du-Lac, Alain Laprade, la mairesse de la ville d'Hudson, Chloé Hutchison, le maire de la municipalité des Cèdres, Bernard Daoust, le maire de la municipalité des Coteaux, Sylvain Brazeau, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le préfet suppléant et maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le maire de la ville de Pincourt, Claude Comeau, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Peter Zytynsky, le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger, le représentant de la municipalité de Rivière-Beaudette, Réjean Fournier, la mairesse de la ville de Rigaud, Marie-Claude Frigault, le maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Shawn Campbell, la mairesse de la municipalité de Saint-Clet, Mylène Labre, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, la mairesse de la ville de Saint-Lazare, Geneviève Lachance, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, David McKay, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, la mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Julie Lemieux et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Mario Tremblay.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Simon Bellemare, directeur général adjoint, mesdames Mylène Galarneau, directrice des ressources humaines, Jennifer Bourgon, greffière et directrice de la cour municipale régionale et Linda Laplante, adjointe de direction.

Est absent, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon.

1. **BIENVENUE PAR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

23-10-25-01 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Julie Lemieux**
APPUYÉ PAR : monsieur **Bernard Daoust** et résolu

d'**ouvrir** la séance à 19 h 50.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

23-10-25-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'**adopter** l'ordre du jour en reportant le point 7.2.1 « Règlement n° 195-4 décrétant un emprunt de 650 000 \$ pour l'augmentation du fonds de roulement de 650 000 \$ le portant à 2 050 000 \$ et modifiant les règlements numéro 195, 195-1, 195-2 et 195-3 » à une séance ultérieure.

Proposition adoptée.

3. **ÉLECTION DU PRÉFET / NOMINATIONS DU PRÉFET SUPPLÉANT ET DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

3.1 **PROCESSUS ÉLECTORAL**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général et greffier-trésorier agit à titre de président d'élection et il fait la lecture du document relatif au processus électoral.



3.2 NOMINATION DES SCRUTATEURS

23-10-25-03 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Comeau** et résolu

de nommer madame Linda Laplante, adjointe de direction et monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, à titre de scrutateurs.

Proposition adoptée.

3.3 ÉLECTION ET NOMINATIONS

3.3.1 ÉLECTION DU PRÉFET

Le président d'élection procède à l'élection du préfet.

Monsieur Patrick Bousez, maire de la municipalité de Rivière-Beaudette, est le seul membre parmi les maires et mairesses qui propose sa candidature.

Conformément à l'article 210.26 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, le président d'élection déclare élu monsieur Patrick Bousez comme préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

23-10-25-04 IL EST PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ ET RÉSOLU

de nommer monsieur Patrick Bousez à titre de préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour un mandat de deux ans.

Proposition adoptée.

3.3.2 ÉLECTION DU PRÉFET SUPPLÉANT

Conformément à l'article 198 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le président d'élection procède à la mise en candidature du préfet suppléant.

Monsieur Pierre Séguin, maire de la ville de L'Île-Perrot, propose sa candidature. Aucune autre mise en candidature n'est présentée.

23-10-25-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Comeau** et résolu

de nommer monsieur Pierre Séguin à titre de préfet suppléant de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour un mandat de deux ans.

Proposition adoptée.

3.3.3 ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF - SECTEUR 1

Le président d'élection débute l'élection des membres du comité administratif et procède à la mise en candidature du membre pour le secteur 1.

Monsieur François Pleau, maire de la municipalité de Sainte-Marthe, propose sa candidature. Aucune autre mise en candidature n'est présentée.

23-10-25-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Bélanger**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

de nommer monsieur François Pleau à titre de membres du comité administratif de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour le secteur 1 pour un mandat de deux ans.

Proposition adoptée.



3.3.4 ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF - SECTEUR 2

Le président d'élection débute l'élection des membres du comité administratif et procède à la mise en candidature des deux membres pour le secteur 2.

Messieurs Yvon Chiasson, maire de la ville de Saint-Zotique et Peter Zytynsky, maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades proposent leur candidature. Aucune autre mise en candidature n'est présentée.

23-10-25-07 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Chloe Hutchison**
APPUYÉ PAR : monsieur **David McKay** et résolu

de nommer messieurs Yvon Chiasson et Peter Zytynsky à titre de membres du comité administratif de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour le secteur 2 pour un mandat de deux ans.

Proposition adoptée.

3.3.5 ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF - SECTEUR 3

Le président d'élection débute l'élection des membres du comité administratif et procède à la mise en candidature des trois membres pour le secteur 3.

Mesdames Geneviève Lachance, mairesse de la ville de Saint-Lazare et Chloe Hutchison, mairesse de la ville d'Hudson ainsi que monsieur Mario Tremblay, maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac proposent leur candidature. Aucune autre mise en candidature n'est présentée.

23-10-25-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

de nommer mesdames Geneviève Lachance et Chloe Hutchison ainsi que monsieur Mario Tremblay à titre de membres du comité administratif de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour le secteur 3 pour un mandat de deux ans.

Proposition adoptée.

3.3.6 ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF - SECTEUR 4

Le président d'élection débute l'élection des membres du comité administratif et procède à la mise en candidature du membre pour le secteur 4.

Madame Danie Deschênes, mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, propose sa candidature. Aucune autre mise en candidature n'est présentée.

23-10-25-09 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

de nommer madame Danie Deschênes à titre de membre du comité administratif de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour le secteur 4 pour un mandat de deux ans.

Proposition adoptée.

3.4 TABLEAU DES COMITÉS DE LA MRC : ADOPTION

23-10-25-10 *IL EST* PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Bernard Daoust** et résolu

d'adopter le tableau des comités avec l'ajout du comité aménagement, du comité CMM et de la table des communications stratégiques.

Proposition adoptée.

TABLEAU DES COMITÉS DU CONSEIL DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

Nom du comité / table	Nb de réunions par année	Composition	Membres élus	Personnes ressources	Secrétaire	Mandat
Comité consultatif agricole	2	<p>Quatre (4) membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un membre et un substitut parmi les membres du conseil; • Deux membres nommés par l'UPA; • Un citoyen. 	<p>Président : David McKay</p> <p>Substitut : François Bélanger</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Léo Hurtubise • André Marleau • Le directeur de l'aménagement et de la gestion territoriale régionale • Les conseillers en aménagement du territoire • Toute autre personne-ressource selon la pertinence 	Le conseiller en aménagement du territoire	<p><i>Conformément à l'art. 148.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i></p> <p>Mandat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire des recommandations au conseil de la MRC dans le cadre de toute question relative à l'aménagement du territoire agricole, la pratique des activités agricoles et les aspects environnementaux qui sont rattachés à cet aménagement ou à cette pratique. <p>Élaborer et assurer le suivi du plan de développement de la zone agricole (PDZA).</p>
Comité de sécurité publique	4	<p>Sept (7) membres du conseil Statu quo sur le nombre (loi)</p> <p>Représentation par secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le préfet; • Un membre du conseil représente le secteur 1 du poste Ouest, soit Pointe-Fortune, Rigaud, Sainte-Marthe et Très-Saint-Rédempteur; 	<p>Président.e : Préfet</p> <p><u>Secteur 1, poste Est (2 membres)</u> Danie Deschênes Pierre Séguin</p>	<p>Directeurs des postes Est et Ouest de la SQ de la MRCVS</p> <p>Le directeur général</p> <p>Directeur de la sécurité incendie et civile, environnement et infrastructures</p>	La greffière et directrice de la CMR (temporairement)	<p><i>Conformément à l'art. 78 de la Loi sur la police</i></p> <p>Mandat :</p> <p>1. Participer à l'élaboration du plan d'action semestriel de la Sûreté du Québec sur le territoire visé par l'entente en fonction des priorités qui auront été identifiées et en faire l'évaluation;</p>

Nom du comité / table	Nb de réunions par année	Composition	Membres élus	Personnes ressources	Secrétaire	Mandat
		<ul style="list-style-type: none"> • Un membre du conseil représente le secteur 2 du poste Ouest, soit Coteau-du-Lac, Les Cèdres, Saint-Clet et Saint-Lazare; • Un membre du conseil représente le secteur 3 du poste Ouest, soit Les Coteaux, Rivière-Beaudette, Sainte-Justine-de-Newton, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore et Saint-Zotique; • Deux membres du conseil représentent le secteur 1 du poste Est, soit L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt et Terrasse-Vaudreuil; • Un membre du conseil représente les secteurs 2 et 3 du poste Est, soit Vaudreuil-Dorion, Vaudreuil-sur-le-Lac, Pointe-des-Cascades, L'Île-Cadieux et Hudson. 	<p><u>Secteur 1, poste Ouest</u> Julie Lemieux</p> <p><u>Secteur 2, poste Ouest</u> Bernard Daoust</p> <p><u>Secteur 3, poste Ouest</u> Sylvain Brazeau</p> <p><u>Secteurs 2 et 3, poste Est</u> Peter Zytynsky</p>	Toute autre personne-ressource selon la pertinence		<p>2. Approuver le plan d'organisation des ressources policières;</p> <p>3. Participer au choix de l'emplacement du ou des postes de police, en fonction des exigences de sécurité publique et d'efficacité des services policiers ainsi que de la politique gouvernementale en matière de location ou d'acquisition de bâtiments;</p> <p>4. Élaborer des critères d'évaluation de la performance de la Sûreté du Québec dans le cadre de l'entente et, dans le cas où il le juge approprié, informer le directeur de poste de l'appréciation des citoyens sur les services policiers qu'ils reçoivent;</p> <p>5. Donner son évaluation du rendement du directeur de poste</p> <p>6. Faire à la Sûreté du Québec toute recommandation qu'il juge utile et donner au ministre des avis sur l'organisation du travail ou des besoins en formation des policiers, ainsi que sur toute autre question relative aux services de police prévus par l'entente.</p>

Nom du comité / table	Nb de réunions par année	Composition	Membres élus	Personnes ressources	Secrétaire	Mandat
Comité CMR	4	<p>Un (1) membre du conseil par secteur :</p> <p>Secteur Soulanges : Coteau-du-Lac, Les Cèdres, Les Coteaux, Pointe-des-Cascades, Rivière-Beaudette, Saint-Clet, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore, Saint-Zotique</p> <p>Secteur mont Rigaud : Pointe-Fortune, Rigaud, Sainte-Justine-de-Newton, Sainte-Marthe, Très-Saint-Rédempteur</p> <p>Secteur Vaudreuil : Hudson, L'Île-Cadieux, Saint-Lazare, Vaudreuil-Dorion, Vaudreuil-sur-le-Lac</p> <p>Secteur de l'île Perrot : L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt, Terrasse-Vaudreuil</p>	<p>Président.e :</p> <p><u>Secteur Soulanges</u> Mylène Labre</p> <p><u>Secteur mont Rigaud</u> Marie-Claude Frigault</p> <p><u>Secteur Vaudreuil</u> Daniel Martel</p> <p><u>Secteur de l'île Perrot</u> Michel Bourdeau</p>	<p>Directeur général</p> <p>La greffière et directrice de la CMR</p> <p>Toute autre personne-ressource selon la pertinence</p>	La greffière et directrice de la CMR	<p><i>En vertu du Règlement 209 et entente relative à la CMR</i></p> <p>Mandat : Étudier et faire des recommandations au conseil concernant l'application de l'entente relative à la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges intervenue le 25 février 1995, proposer un budget annuel, étudier les rapports périodiques et faire des recommandations sur les améliorations à apporter à l'administration de la cour municipale régionale.</p>
Comité sur la fibre optique	Au besoin	<p>Huit membres du conseil, soit les maires des municipalités propriétaires de fibre optique (Coteau-du-Lac, Rigaud, Saint-Lazare, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore, Saint-Zotique, Très-Saint-Rédempteur et Vaudreuil-Dorion)</p> <p>Un représentant de la ville de Vaudreuil-Dorion</p>	<p>Président : Yvon Chiasson</p> <ul style="list-style-type: none"> • Andrée Brosseau • Marie-Claude Frigault • Geneviève Lachance • Jean-Yves Poirier • David McKay • Julie Lemieux • Guy Pilon 	<p>Le directeur général adjoint</p> <p>Le spécialiste en informatique</p> <p>Un représentant du Centre de services scolaires des Trois-Lacs (Benoit Brosseau)</p>	Le spécialiste en informatique	<p><i>En vertu de l'Entente intervenue le 22 sept 2004 concernant un projet régional de réseau de télécommunication à large bande</i></p> <p>Mandat : Conseiller la MRC sur le développement et l'accès au réseau de fibre optique pour l'ensemble des municipalités membres de Vaudreuil-Soulanges.</p>

Nom du comité / table	Nb de réunions par année	Composition	Membres élus	Personnes ressources	Secrétaire	Mandat
Comité environnement	Au besoin	Le préfet et six (6) représentants nommés parmi les membres du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges	Président.e : <ul style="list-style-type: none"> Geneviève Lachance François Pleau Bernard Daoust Yvon Chiasson Claude Comeau Marie-Claude Frigault 	Le directeur général de la SGMRVS Le directeur de la sécurité incendie et civile, environnement et infrastructures Le directeur général Les agents de développement en environnement La coordonnatrice aux cours d'eau Toute autre personne-ressource selon la pertinence	Le coordonnateur du service de l'environnement	Mandat : Faire des recommandations au conseil de la MRC en regard à la gestion des matières résiduelles (PGMR et PMGMR), à la réduction des gaz à effet de serre, aux activités, projets et initiatives afférents à l'environnement et la gestion des cours d'eau.
Table des ressources humaines	Au besoin	Le préfet et quatre (4) membres du conseil	Président.e : <ul style="list-style-type: none"> Yvon Chiasson Chloe Hutchison Bernard Daoust Danie Deschênes 	Le directeur général La directrice des ressources humaines Toute autre personne-ressource selon la pertinence	La directrice des ressources humaines	Mandat : Faire des recommandations au conseil de la MRC en ce qui a trait à la gestion globale des ressources humaines.
Table du canal de Soulanges	Au besoin	Le préfet et quatre (4) membres du conseil des municipalités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> Les Coteaux; Coteau-du-Lac; Les Cèdres; Pointe-des-Cascades; et 	Président.e : <ul style="list-style-type: none"> Sylvain Brazeau Andrée Brosseau Bernard Daoust Peter Zytynsky 	Les directeurs généraux des municipalités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> Les Coteaux; Coteau-du-Lac; 	Conseiller en aménagement du territoire	Mandat : La table a le mandat de proposer les moyens nécessaires pour assurer la mise en valeur du canal de Soulanges dans le cadre de la nouvelle vision.

Nom du comité / table	Nb de réunions par année	Composition	Membres élus	Personnes ressources	Secrétaire	Mandat
		<p>4 membres des secteurs d'affinités (autre que Corridor de l'autoroute 20 - adopté à la séance du conseil du 23 novembre 2016)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Secteur centre urbain : Hudson, Saint-Lazare, L'île-Cadieux, Vaudreuil-sur-le-Lac, Vaudreuil-Dorion • Secteur île Perrot : Terrasse-Vaudreuil, L'île-Perrot, Notre-Dame-de-l'île-Perrot, Pincourt • Secteur mont Rigaud : Rigaud, Pointe-Fortune, Très-Saint-Rédempteur • Secteur plaine rurale : Sainte-Marthe, Sainte-Justine-de-Newton, Saint-Clet, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore • Secteur Corridor A20 : Yvon Chiasson par défaut 	<p>Secteurs d'affinités</p> <p>Secteur mont Rigaud : Marie-Claude Frigault</p> <p>Secteur île Perrot : Claude Comeau</p> <p>Secteur centre urbain : Chloe Hutchison</p> <p>Secteur plaine rurale : François Pleau</p> <p>Secteur Corridor A20 : Yvon Chiasson</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les Cèdres; • Pointe-des-Cascades; <p>Le directeur de l'aménagement et de la gestion territoriale régionale</p> <p>Les conseillers en aménagement du territoire</p> <p>Luc Noppen, Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain</p> <p>Toute autre personne-ressource selon la pertinence</p>		<p>Faire des recommandations au conseil de la MRC en ce qui a trait à la mise en œuvre du plan directeur du canal de Soulanges.</p>
Table territoriale sur la politique de développement social durable	Au besoin	<p>Le comité est composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 membres du conseil • 4 personnes en communautaire et économie sociale • 4 personnes en développement économique et entrepreneuriat 	<p>Président.e :</p> <p>Marie-Claude Frigault</p> <p>Geneviève Lachance</p>	<ul style="list-style-type: none"> • John Gladu • Joanne Brunet • Francine St-Denis • Clément Bergeron • Nancy Pelletier 	L'agente de soutien au développement social	<p>Mandat :</p> <p>Analyser et faire des recommandations au conseil en ce qui a trait à la politique de développement social durable de Vaudreuil-</p>

Nom du comité / table	Nb de réunions par année	Composition	Membres élus	Personnes ressources	Secrétaire	Mandat
		<ul style="list-style-type: none"> • 2 personnes en culture et patrimoine • 2 personnes en social et santé • 1 personne en social, santé et sécurité • 2 personnes en éducation, formation et employabilité • 2 personnes en environnement et aménagement du territoire • 4 personnes en institutionnel et politique • 2 personnes en sociocommunautaire 	<p>Shawn Campbell</p> <p>Peter Zytynsky</p> <p>Julie Lemieux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mathieu Miljours • Kim Petrin Barrette • Nadine Maltais • Véronique Girard • Mélanie Gauthier • Catherine Sénéchal • France Pomminville • Michel Dubé • Nathalie Leroux (par interim) • Lyne Ménard • Émilie Morasse • Jessica Myre • Stéphanie Aubert • Josée Champagne • Elsa Lemaire • Sébastien Legros • Manon Charest • Le directeur général • Le directeur général adjoint • Les agentes de soutien au développement social 		<p>Soulanges et à la mise en œuvre de ses sept priorités d'intervention:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accès aux soins de santé et services sociaux; • Accès aux services communautaires; • Logement; • Mobilité durable; • Réussite éducative et sociale des jeunes; • Inclusion et relations interculturelles; • Alimentation.

Nom du comité / table	Nb de réunions par année	Composition	Membres élus	Personnes ressources	Secrétaire	Mandat
				<ul style="list-style-type: none"> Député(e)s ou représentant(e) provinciaux et fédéraux Toute autre personne-ressource selon la pertinence 		
Table territoriale en transport	Au besoin	<p>Le préfet et un membre du conseil par secteur :</p> <p>Secteur Soulanges : Coteau-du-Lac, Les Cèdres, Les Coteaux, Pointe-des-Cascades, Rivière-Beaudette, Saint-Clet, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore, Saint-Zotique</p> <p>Secteur mont Rigaud : Pointe-Fortune, Rigaud, Sainte-Justine-de-Newton, Sainte-Marthe, Très-Saint-Rédempteur</p> <p>Secteur Vaudreuil : Hudson, L'Île-Cadieux, Saint-Lazare, Vaudreuil-Dorion, Vaudreuil-sur-le-Lac</p> <p>Secteur de l'île Perrot : L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt, Terrasse-Vaudreuil</p>	<p>Président.e:</p> <p>Secteur Soulanges : Andrée Brosseau</p> <p>Secteur mont Rigaud : Julie Lemieux</p> <p>Secteur Vaudreuil : Mario Tremblay</p> <p>Secteur l'île Perrot : Pierre Séguin</p>	<p>Le directeur général adjoint</p> <p>Les agentes de soutien au développement social</p> <p>La conseillère en communication responsable des relations avec le milieu</p> <p>Proposition d'inviter des représentants de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et EXO</p> <p>Toute autre personne-ressource selon la pertinence</p>	L'agente de soutien au développement social	<p>Mandat :</p> <p>Cette table a comme mandat d'étudier les questions ayant trait au transport et à la mobilité durable et faire les recommandations afférentes au conseil de la MRC.</p>
Comité Culture	Au besoin	2 membres du conseil sauf, Sainte-Justine-de-Newton	<p>Président.e :</p> <p>Julie Lemieux</p> <p>Geneviève Lachance</p>	Nadine Maltais, directrice générale du Conseil des arts et de la culture de	La directrice générale du CACVS	<p>Mandat :</p> <p>Faire le suivi de la mise en œuvre de la Politique culturelle dans la voie du</p>

Nom du comité / table	Nb de réunions par année	Composition	Membres élus	Personnes ressources	Secrétaire	Mandat
				Vaudreuil-Soulanges (CACVS) Toute autre personne-ressource selon la pertinence		développement durable de la MRC et des mandats octroyés au CACVS par la MRC.
Comité de concertation de la Montérégie	Au besoin	Le préfet	Le préfet, M. Patrick Bousez	Guy-Lin Beaudoin, directeur général Toute autre personne-ressource selon la pertinence	Le directeur général	Mandat Représenter les intérêts de la MRCVS à la Table de concertation régionale de la Montérégie et rendre compte des enjeux et dossiers aux membres du conseil de la MRCVS.
Comité de concertation de la couronne Sud	Au besoin	Le préfet 3 (trois) élus de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)	Le préfet, M. Patrick Bousez Guy Pilon Chloe Hutchison Pierre Séguin	Guy-Lin Beaudoin, directeur général Toute autre personne-ressource selon la pertinence	Le directeur général	Mandat Représenter les intérêts de la MRCVS à la Table des Préfets et élus de la couronne Sud (TPECS) et rendre compte des enjeux et dossiers aux membres du conseil de la MRCVS.
Comité plénier	11	L'ensemble des membres du conseil	Tous les membres du conseil incluant le représentant de la préfecture	Tous les directeurs de la MRC Toute autre personne-ressource selon la pertinence	Le directeur général	Mandat : Étudier l'ensemble du budget et les grands dossiers de la MRC.
Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (CAIPRP)				Guy-Lin Beaudoin, directeur général		

Nom du comité / table	Nb de réunions par année	Composition	Membres élus	Personnes ressources	Secrétaire	Mandat
				<p>Julie Cassab, directrice du greffe et des communications</p> <p>Pierre Lalonde, spécialiste en informatique</p> <p>Hélène Thibault, technicienne en gestion documentaire</p> <p>Kim Pereira, technicienne juridique (<i>Sophie Dufault congé maternité</i>)</p>		
SGMR VS	6	Le préfet et cinq (5) administrateurs nommés parmi les membres du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et selon le nombre déterminé annuellement par les membres de la société.	<p>Présidente : Marie-Claude Frigault</p> <p>Geneviève Lachance</p> <p>Mario Tremblay</p> <p>Claude Comeau</p> <p>Yvon Chiasson</p>	<p>Le directeur général de la SGMR-VS</p> <p>Le directeur général</p> <p>Le directeur de la sécurité incendie et civile, environnement et infrastructures</p> <p>Les agents de développement en environnement</p>		<p>Mandat : Gérer, administrer et opérer, selon les principes de développement durable, les matières résiduelles. Acquérir par achat, location ou autrement posséder, exploiter les biens, meubles ou immeubles nécessaires pour les fins ci-dessus mentionnées et fournir des services de toute nature en relation avec les objets de la personne morale. Faire des recommandations au conseil de la MRC en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles et du plan d'action de la réduction des gaz à effet de serre.</p>

Nom du comité / table	Nb de réunions par année	Composition	Membres élus	Personnes ressources	Secrétaire	Mandat
Comité d'aménagement	10	Le préfet et cinq (5) membres du conseil	Président.e : Chloe Hutchison Yvon Chiasson Marie-Claude Frigault Julie Lemieux Geneviève Lachance	Guy-Lin Beaudoin, directeur général Simon Bellemare, directeur général adjoint Conseillers en aménagement	Conseiller en aménagement ??	Mandat : Faire des recommandations à la MRC dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi du schéma d'aménagement et des règlements de contrôle intérimaire (RCI) et de tout dossier ayant un impact régional sur l'aménagement du territoire.
Table des communications stratégiques	12	Le préfet et trois (3) membres du conseil	Président : Peter Zytynsky Danie Deschênes François Bélanger	Guy-Lin Beaudoin, directeur général Conseiller.ères en communication	Coordonnatrice en communication	Mandat : Conseiller la MRC en communication sur la planification stratégique des grands dossiers ayant un volet politique et un impact sur la population.
Comité CMM	6	Le préfet et les 11 maires des villes/municipalités sur territoire de la CMM	Daniel Martel Mario Tremblay Guy Pilon Chloe Hutchison Geneviève Lachance Danie Deschênes Pierre Séguin Claude Comeau Michel Bourdeau Peter Zytynsky Bernard Daoust	Le directeur général Le directeur général adjoint Conseillers en aménagement	Conseiller en aménagement	Mandat : Faire des recommandations au conseil de la MRC dans le cadre des dossiers ayant traités à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), ses politiques, ses outils réglementaires et ses budgets.

Nom du comité / table	Nb de réunions par année	Composition	Membres élus	Personnes ressources	Secrétaire	Mandat
TABLES ET COMITÉS EXTERNES						
Table de développement économique		<p>Le préfet membre d'office</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le maire de la ville la plus peuplée • 1 représentant.e, secteur centre urbain • 1 représentant.e, secteur île Perrot • 1 représentant.e, secteur mont Rigaud • 1 représentant.e, secteur plaine rurale • 1 représentant.e, secteur Soulanges 	<p>Le maire de la ville la plus peuplée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Guy Pilon <p>1 représentant.e, secteur centre urbain :</p> <p>Chloe Hutchison</p> <p>1 représentant.e, secteur île Perrot :</p> <p>Danie Deschênes</p> <p>1 représentant.e, secteur mont Rigaud :</p> <p>François Bélanger</p> <p>1 représentant.e, secteur plaine rurale :</p> <p>Jean-Yves Poirier</p> <p>1 représentant.e, secteur Soulanges :</p> <p>Andrée Brosseau</p>	<p>Mme Joanne Brunet, Directrice générale DEV</p>		<p><i>Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV) est l'organisme délégataire du développement économique au sens de la Loi des pouvoirs de l'article 126.2 de la Loi sur les compétences de la MRC.</i></p> <p>Mandat :</p> <p>À la demande de la MRC, représenter la MRC et faire le suivi de l'entente de développement économique et des mandats octroyés au DEV par la MRC sur le comité administratif et sur les comités d'étude de DEV.</p>

Nom du comité / table	Nb de réunions par année	Composition	Membres élus	Personnes ressources	Secrétaire	Mandat
ORH		Le préfet et quatre (4) membres du conseil	Marie-Claude Frigault Pierre Séguin Chloe Hutchison François Bélanger	Manon Charest, directrice générale de l'ORH-VS Le directeur général adjoint de la MRCVS Membres volants non-élus selon les lettres patentes : • Un représentant des groupes socio-économiques nommé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (poste à combler) • 2 représentants locataires soit Mmes Pierrette Sauvé et Solange Dubé		<p><i>Règlement 234</i></p> <p>Mandat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Planifier, développer, rénover et gérer les logements sociaux dans la MRCVS • Gérer les loyers subventionnés (Programme Supplément au Loyer) • Assurer un milieu de vie sain et sécuritaire pour l'ensemble des locataires • Sert de courroie de transmission afin de favoriser la création de milieux de vie favorisant la vie communautaire et culturelle • De développer / construire et gérer des logements sociaux et abordables via un OBNL (en voie de création) <p>D'être la référence en logement social et abordable dans la MRCVS</p>

Nom du comité / table	Nb de réunions par année	Composition	Membres élus	Personnes ressources	Secrétaire	Mandat
Concertation Horizon		Le préfet ou le préfet suppléant par défaut				Mandat : Procéder à l'octroi des subventions de l'alliance de la solidarité, réaliser les mandats en développement social des 5 MRC avec les communautés de pratique mises en place et accompagner le CA dans la réalisation de ses mandats
Alliance des villes des Grands-Lacs et du St-Laurent		Un (1) membre élu parmi les 9 municipalités membres de l'Alliance	Yvon Chiasson			Mandat : Faire la concertation des municipalités canadiennes et américaines autour de la gestion de l'eau du grand bassin versant les grands lacs qui se déversent dans le St-Laurent. Elle procède aussi au partage des meilleurs pratique de gestion de l'eau et de la précision des niveaux d'eau.
Tricentris		Un (1) membre élus parmi les 23 municipalité	Julie Lemieux			Mandat : Siéger au conseil d'administration de Tricentris. Un siège au CA est réservé d'office à la MRC de VS.

N.B. Le préfet peut siéger d'office sur tout comité



Après le point 3.4, il est décidé de devancer le point 21 « Période de questions allouée aux citoyens ».

PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

M. Maxime Bissonnette, citoyen de Saint-Polycarpe, se dit inquiet pour la qualité de l'eau potable et l'esker. Il souhaite savoir si les probabilités de contamination ont été étudiées.

Mme Stéphanie Gauthier, citoyenne de Saint-Télesphore, manifeste son inquiétude vis-à-vis le rayon de 1 km, des risques de contamination de l'eau potable et se questionne par rapport au plan d'urgence.

Mme Marie-Louise Séguin, citoyenne de Saint-Télesphore, mentionne ne pas comprendre que trois mairesses se sont opposées lors de la séance du conseil de septembre 2023 et demande de revoir le projet.

M. Luc Leblanc, citoyen de Saint-Polycarpe, manifeste de l'inquiétude face au transport et demande à revoir le site choisi.

M. Jean Bourbonnais, citoyen de Saint-Polycarpe, s'interroge sur la centralité du site sur le territoire.

M. Patrick Bousez, préfet, informe les citoyens présents qu'une séance d'information en lien avec le projet d'implantation de la plateforme régionale aura lieu le mercredi 29 novembre 2023 de 10 h à 20 h au centre communautaire de Très-Saint-Rédempteur.

M. Patrick Bousez, préfet, rappelle que les eaux sont contenues, retenues et traitées et que tout est sujet à l'approbation du ministère de l'Environnement. C'est dans notre obligation de se conformer aux normes. Nous travaillons déjà avec deux universités concernant notre esker et nous nous concentrerons sur les études. M. Bousez ajoute que toutes les études seront publiques et les citoyens seront informés. Un comité citoyen sera également mis sur pied.

4. PROCÈS-VERBAUX

4.1 SUIVI DES RÉOLUTIONS DU CONSEIL

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait le suivi des résolutions adoptées au conseil.

5. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet traité.

6. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

6.1 COMPTE RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE DU 30 AOÛT 2023 : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

7.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

23-10-25-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Peter Zytynsky**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Bélanger** et résolu

d'adopter la liste MRC 23-10-25.



« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 23-10-25, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

7.2 GREFFE ET LÉGISLATION

7.2.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 195-4 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 650 000 \$ POUR L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT DE 650 000 \$ LE PORTANT À 2 050 000 \$ ET MODIFIANT LES RÈGLEMENTS NUMÉRO 195, 195-1, 195-2, 195-3

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt en liasse des documents 7.2.2 à 7.2.9.

7.2.2 RÉOLUTION DE LA VILLE DE L'ÎLE-CADIEUX - DÉSENGAGEMENT DE CERTAINES COMPÉTENCES

7.2.3 RÉOLUTION D'APPUI DE LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD - MÉMOIRE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) SUR LE PROJET DE LOI 20 « LOI INSTITUANT LE FONDS BLEU ET MODIFIANT D'AUTRES DISPOSITIONS »

7.2.4 RÉOLUTION D'APPUI DE LA MRC DU GRANIT - PROJET DE LOI NO 392 CONCERNANT LA SUSPENSION DE LA DÉLIVRANCE DE NOUVEAUX CLAIMS MINIERS

7.2.5 RÉOLUTION DE LA VILLE D'HUDSON - DEMANDE AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE PLANIFIER SES PROJETS EN RESPECTANT LES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, EN TENANT COMPTE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, EN RESPECTANT SES ENGAGEMENTS EN LIEN AVEC LE STATIONNEMENT DE L'HÔPITAL DE VAUDREUIL-SOULANGES

7.2.6 RÉOLUTION DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC - DEMANDE DE CHANGEMENT DU SITE DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE

7.2.7 CORRESPONDANCE D'ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC - ENTENTE DE PARTENARIAT POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE - ANNONCE DE LA PREMIÈRE SIGNATURE

7.2.8 RÉOLUTION DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS - RÉVISION DE LA POSITION DE PRINCIPE À LA SUITE DU DÉPÔT DE LA NOUVELLE ENTENTE-CADRE PROPOSÉE PAR ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC

7.2.9 RÉOLUTION DE LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS - DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE METTRE EN PLACE UN PROGRAMME DE FINANCEMENT QUI COUVRE L'ENSEMBLE DES COÛTS D'ANALYSE ET DE MISE EN PLACE DES NOUVEAUX MODÈLES DE COLLECTE REGROUPEE DANS LE CADRE DE LA RÉFORME DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

7.2.10 COMPÉTENCE POUR VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES : POSITIONNEMENT

Ce point est reporté à une séance ultérieure.



7.2.11 RÉSOLUTION DE LA VILLE DE SAINT-ZOTIQUE - DÉLÉGATION DE POUVOIR AUPRÈS DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES POUR EFFECTUER LE PROCESSUS DE VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

7.3 BÂTIMENTS

Aucun sujet traité.

8. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

9. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.

10. SÉCURITÉ

10.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

10.2 SÉCURITÉ INCENDIE

10.2.1 RÉSOLUTIONS DE MUNICIPALITÉS ET VILLES CONFIRMANT LEUR PARTICIPATION À L'ÉTUDE RÉGIONALE D'OPTIMISATION DE LA COUVERTURE INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : DÉPÔT

Monsieur Patrick, préfet, procède au dépôt du document.

10.3 SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

11. COUR MUNICIPALE

11.1 NOMINATION D'UN PROCUREUR SUPPLÉANT POUR LES DOSSIERS DU DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES (DPCP) : AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre le ministre de la Justice, le directeur des poursuites criminelles et pénales et la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges pour la poursuite de certaines infractions pénales devant la Cour municipale régionale de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.3 de ladite entente stipule qu'un procureur est choisi et rémunéré par la MRC pour représenter le directeur des poursuites criminelles et pénales devant la Cour municipale;

CONSIDÉRANT QUE M^e Mario Charlebois a reçu l'autorisation d'agir au nom du directeur des poursuites criminelles et pénales le 21 septembre 2016 et qu'il est titulaire du contrat du traitement des constats d'infraction émanant de cette entente;

CONSIDÉRANT QUE le suppléant de M^e Charlebois, M^e Alain Séguin, ne pratique plus comme avocat;



CONSIDÉRANT QU'un suppléant est nécessaire en cas d'absence de M^e Charlebois et qu'il s'agit d'une obligation de celui-ci;

POUR CES MOTIFS,

23-10-25-12 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Mylène Labre**
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

de demander au directeur des poursuites criminelles et pénales **de désigner** M^e Maxime St-Germain pour agir en son nom devant la cour municipale régionale de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, pour les remplacements de M^e Mario Charlebois.

Proposition adoptée.

12. ENVIRONNEMENT

12.1 COURS D'EAU

12.1.1 ENTENTE POUR LES TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT ET DE DÉGLAÇAGE DE CERTAINS COURS D'EAU À LES CÈDRES, SAINT-CLET, ET COTEAU-DU-LAC POUR RÉDUIRE LES RISQUES D'INONDATION : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la compétence exclusive de la MRC sur les cours d'eau en vertu de l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM);

CONSIDÉRANT QUE la Politique relative à la gestion des cours d'eau prévoit que la MRC peut réaliser des actions ou des mesures préventives sur les cours d'eau telles que déneiger et déglacer les ponceaux et les cours d'eau avant la crue printanière;

CONSIDÉRANT QUE la fonte printanière rapide dans les champs agricoles est en partie responsable des inondations fréquentes sur la montée Chénier, les rangs St-Dominique et St-Emmanuel dans la municipalité de Les Cèdres aux limites des municipalités de Saint-Clet et Coteau-du-Lac;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Les Cèdres demande de réaliser des travaux préventifs de déglacement et de déneigement des cours d'eau aux fins de réduire les inondations sur la branche 2 du cours d'eau Wallo et sur les cours d'eau Six-Arpents, Trait-Carré et St-Emmanuel Est;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Les Cèdres a déjà réalisé des travaux similaires par le passé et que la MRC approuvait ces travaux dans le but d'éviter l'inondation des routes principales comme en 2022;

CONSIDÉRANT les résolutions municipales de Les Cèdres 2023-02-049, de Saint-Clet 23-02-021 et de Coteau-du-Lac 182-05-2023 qui autorisent la municipalité de Les Cèdres à signer une entente de déneigement et de déglacement avec la MRC pour les cours d'eau Six-Arpents, Saint-Emmanuel Est et Trait-Carré;

CONSIDÉRANT QUE les coûts seront répartis dans le bassin 6 et 7 selon la Politique relative à la gestion des cours d'eau de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit conclure une entente avec les municipalités des Cèdres, de Saint-Clet et de Coteau-du-Lac sur la gestion de ces travaux de déglacement qui porte sur les responsabilités respectives des parties et sur la répartition des coûts;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 460 01 419;

POUR CES MOTIFS,

23-10-25-13 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Bernard Daoust** et résolu



d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la directrice du greffe et des communications à signer une entente, d'une durée de 5 ans, avec les municipalités de Les Cèdres, Saint-Clet et Coteau-du-Lac;

d'autoriser le déneigement et le déglçage préventif sur la branche 2 du cours d'eau Wallo (Bassin 7) et des cours d'eau Six-Arpents (Bassin 6), Trait-Carré (Bassin 6), Saint-Emmanuel Est (Bassin 6) afin de réduire les risques d'inondation, en respectant la liste de priorités identifiées;

de facturer le Bassin 6 (Coteau-du-Lac : 21,05 %; Les Cèdres : 63,12 %; Saint-Clet : 10,50 %; Saint-Lazare : 5,34 %) concerné par les travaux lorsque le déneigement et le déglçage touchent les cours d'eau Six-Arpents, Trait-Carré et Saint-Emmanuel Est;

de facturer le Bassin 7 (Les Cèdres : 32,41 %; Saint-Lazare : 25,81 %; Vaudreuil-Dorion : 41,78 %) concerné par les travaux lorsque le déneigement et le déglçage touchent la branche 2 du cours d'eau Wallo.

Proposition adoptée.

12.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

12.2.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-108 SUR LE PMGMR 2024-2030 DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

12.2.2 SIGNATURE DE L'ENTENTE-CADRE D'ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC (ÉEQ) POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) en matière de consigne et de collecte sélective (matières recyclables) effectuée en mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE cette loi vise la modernisation du système de collecte sélective au Québec, ayant comme objectif principal d'implanter une approche de responsabilité élargie des producteurs (REP) au système de la collecte sélective, améliorant ainsi sa performance à l'échelle de la province;

CONSIDÉRANT QU'Éco Entreprises Québec a été nommé comme organisme de gestion désigné (OGD) pour la modernisation de la collecte sélective en octobre 2022;

CONSIDÉRANT QUE la modernisation se fera sur toute la chaîne de valeur de la collecte sélective, incluant la collecte et le transport des matières recyclables, avec le 1^{er} janvier 2025 comme date de mise en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'Éco Entreprises Québec doit conclure des ententes avec tous les territoires désignés comme étant responsables de la collecte sélective au Québec, incluant la MRC de Vaudreuil-Soulanges, avant l'entrée en vigueur du système modernisé;

CONSIDÉRANT QU'Éco Entreprises Québec a publié une entente-cadre, qui élabore notamment les différentes modalités du partenariat entre les territoires et ÉEQ ainsi que les modalités de collecte sélective qui doivent être mises en place par les territoires (fréquences de collectes, types de bacs ou conteneurs par type de clientèle desservie, etc.);

CONSIDÉRANT QUE plusieurs modalités de collectes proposées dans l'entente-cadre amèneraient une diminution du service actuel relatif à la collecte sélective sur le territoire;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'ÉEQ de négocier avec les territoires afin d'assurer qu'il n'y ait pas de diminution du service à la suite de l'entrée en vigueur de l'entente de partenariat avec les territoires;



CONSIDÉRANT QUE la MRC vise à conserver ses services de collecte et de transport de matières recyclables pour l'ensemble de sa population (résidentielle et ICI) en remplissant les annexes de personnalisation de l'entente cadre;

CONSIDÉRANT QUE les demandes de la MRC dans les annexes de personnalisation sont assujetties à l'approbation d'ÉEQ;

POUR CES MOTIFS,

23-10-25-14 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Bélanger**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la directrice du greffe et des communications à **signer** l'entente-cadre liant la MRC de Vaudreuil-Soulanges et ÉEQ dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective, **conditionnellement** à l'acceptation d'ÉEQ de toutes les demandes de personnalisation de l'entente effectuées par la MRC.

Proposition adoptée.

12.3 ÉCOCENTRES

12.3.1 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE GESTION DU SITE DE L'ÉCOCENTRE À PINCOURT AVEC LA VILLE DE PINCOURT POUR UNE DURÉE D'UN (1) AN, SOIT DU 4 AVRIL 2023 AU 3 AVRIL 2024, POUR UN MONTANT FORFAITAIRE ANNUEL DE 35 910 \$ TAXES INCLUSES : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE l'entente de gestion du site de l'écocentre à Pincourt entre la MRC de Vaudreuil-Soulanges et la Ville de Pincourt arrivait à échéance le 4 avril 2023;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de la MRC et de la Ville de Pincourt de poursuivre son partenariat pour le maintien du service aux citoyens;

CONSIDÉRANT QU'une entente est nécessaire afin de maintenir un service d'écocentre sur l'île Perrot d'ici l'ouverture du nouvel écocentre sur l'île;

CONSIDÉRANT QU'une révision du montant forfaitaire annuel prévu à l'entente est nécessaire pour tenir compte de l'inflation depuis la signature de la dernière entente en 2018 et des dépenses réelles assumées par la Ville de Pincourt liées notamment à la gestion des dépôts sauvages laissés à l'entrée du site, le nettoyage des rues résidentielles et la gestion des plaintes et réclamations engendrées par les difficultés de cohabitation et des conflits d'usage dues à la proximité d'un quartier résidentiel;

CONSIDÉRANT la proposition budgétaire de la Ville de Pincourt d'un montant forfaitaire annuel de 35 910 \$ incluant les taxes et les frais d'administration;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Société de gestion des matières résiduelles Vaudreuil-Soulanges (SGMRVS) lors de la rencontre tenue le 3 octobre 2023;

POUR CES MOTIFS,

23-10-25-15 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la directrice du greffe et des communications à **signer** une nouvelle entente de gestion du site de l'écocentre à Pincourt avec la Ville de Pincourt pour une durée de un (1) an, soit du 4 avril 2023 au 3 avril 2024, pour un montant forfaitaire annuel de 35 910 \$.

Proposition adoptée.



12.4 RAPPORT PORTRAIT DES FRIPERIES DE VAUDREUIL-SOULANGES DU COMITÉ 21, MANDATÉ PAR LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

13. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

13.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

Aucun sujet traité.

13.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Aucun sujet traité.

14. DÉVELOPPEMENT

14.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.

14.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

15. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Aucun sujet traité.

16. TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE SUD

Aucun sujet traité.

17. TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE

Aucun sujet traité.

18. CULTURE

18.1 ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL (2024) ENTRE LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC (MCC) ET LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES AVEC LA PARTICIPATION DU CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES (CACVS) ET DU PARC DU CANAL DE SOULANGES POUR UN MONTANT DE 85 000 \$: AUTORISATION

CONSIDÉRANT que la MRC planifie et réalise des projets en aménagement du territoire intégrant culture et patrimoine, notamment dans le cadre de son entente de développement culturel 2021-2023 avec le ministère;

CONSIDÉRANT que le ministère offre la possibilité à ses partenaires de signer une entente transitoire d'un an (2024) afin de poursuivre la réalisation de ses projets et le développement culturel du territoire;

CONSIDÉRANT que cette entente permettrait la réalisation de nouveaux projets ou la poursuite de projets débutés dans le cadre de l'entente 2021-2023 :

- Réalisation et installation de cadres de réalité virtuelle par le Parc du canal de Soulanges mettant en place des éléments historiques et patrimoniaux du canal - projet destiné au grand public (35 000 \$);



- Poursuite de la mise en place du concept directeur par le CACVS pour l'intégration des arts et de la culture à la phase chantier du Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges (30 000 \$);
- Poursuite du projet de contamination culturelle pour la promotion de la culture auprès de la population par le CACVS (20 000 \$);

CONSIDÉRANT que la MRC s'adjoit du Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges et du Parc du canal de Soulanges pour la réalisation d'activités et de projets intégrant la culture au patrimoine;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget 2024 :

25 000 \$ de la MRC au poste budgétaire 02 622 00 410;

50 000 \$ du CACVS au budget du CACVS (2024);

10 000 \$ du Parc du canal Soulanges (lettre d'entente en signature);

POUR CES MOTIFS,

23-10-25-16 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Peter Zytynsky** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la directrice du greffe et des communications à signer l'entente de développement culturel 2024 entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour un montant de 85 000 \$.

Proposition adoptée.

19. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet traité.

20. RAPPORT DES ÉLUS

Mme Chloe Hutchison, mairesse d'Hudson, informe les élus.es de la tenue des cérémonies du Jour du souvenir le dimanche 5 novembre 2023 dans la ville d'Hudson.

Mme Danie Deschênes, mairesse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, invite les élus.es à l'inauguration de l'aréna de la Cité-des-Jeunes qui est maintenant sous la gestion des villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt et Terrasse-Vaudreuil.

21. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

23-10-25-17 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

que la séance soit levée à 21 h 25.

Proposition adoptée.

PATRICK BOUSEZ
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et greffier-trésorier